

**Arrêté du 16 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 29 avril 2014 portant nomination
au conseil d'administration du centre national de l'enseignement professionnel
notarial modifié par l'arrêté du 28 novembre 2014**

NOR : JUSC1637010A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 modifié relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire, notamment ses articles 96 et suivants ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2014 portant nomination au conseil d'administration du centre national de l'enseignement professionnel notarial ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2014 modifiant l'arrêté du 29 avril 2014 portant nomination au conseil d'administration du centre national de l'enseignement professionnel notarial ;

Vu la proposition du Conseil supérieur du notariat en date du 22 novembre 2016,

ARRÊTE

Article 1

M. Philippe PASSADORI, notaire à Nancy, est nommé en qualité de membre titulaire au conseil d'administration du centre national de l'enseignement professionnel notarial en remplacement de Thierry LAIRÉ, notaire à Herblay, démissionnaire.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait, le 16 décembre 2016.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice
et par délégation,
La directrice des affaires civiles et du sceau,

Carole CHAMPALAUNE